

CHAPITRE 5, AL-MAIDAH (LA TABLE SERVIE) (PARTIE 1 DE 3)

Évaluation: 5.0

Description: Une brève explication de la cinquième sourate du Coran. Elle aborde les sujets de la nourriture, de la chasse, des engagements pris par les juifs et les chrétiens, de l'au-delà et du festin de Jésus.

par: Imam Mufti (© 2018 IslamReligion.com)

Publié le: 05 Mar 2018

Dernière mise à jour le: 25 Jun 2019

Introduction

Cette sourate parle de la nourriture et détaille les règles des aliments licites et illicites et de la chasse durant le pèlerinage. Elle parle également de l'obéissance en tant qu'engagement des croyants envers Dieu. Dieu a également accepté les engagements des juifs et des chrétiens et cette sourate rappelle comment ces derniers ont respecté ces engagements. Certains passages rappellent l'au-delà et mentionnent les avis des messagers de Dieu au sujet du comportement de leurs communautés. Jésus est mentionné quand ses disciples lui demandent de prier Dieu pour eux et qu'il clarifie le fait qu'il n'est pas un être divin.



Versets 1-6 Les lois sur les contrats, les offrandes à Dieu, les pèlerins et les mois sacrés, la nourriture, le bain rituel, les ablutions et les ablutions sèches

Respectez vos engagements.

Il vous est interdit de chasser durant le pèlerinage, mais dès que vous avez complété ses rites, vous êtes libres d'aller chasser. Ne laissez pas votre haine pour un peuple vous inciter à transgresser. Encouragez-vous les uns les autres aux actes de bienfaisance et à la piété et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression.

Vous sont interdits comme nourriture la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, l'animal sur lequel on a invoqué un autre nom que celui de Dieu, la bête morte étranglée ou après avoir reçu un coup violent, celle qui est morte d'une chute ou d'un coup de corne, celle qu'une bête féroce a dévorée – sauf celle que vous égorgez avant

qu'elle ne soit morte – et celle qui a été immolée en offrande aux idoles.

Aujourd'hui, J'ai parfait votre religion pour vous et J'ai accompli Mon bienfait sur vous. Et J'ai choisi l'islam comme religion pour vous. Quiconque est contraint (de manger des choses illicites), par la faim, sans inclination vers le péché, alors pour lui, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.

La nourriture des juifs et des chrétiens vous est licite et votre nourriture leur est également licite. De même, leurs femmes vous sont licites, dans la mesure où vous les épousez et que vous ne les preniez pas comme amantes ou maîtresses secrètes.

Dieu ne veut point vous imposer un fardeau, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait, afin que vous soyez reconnaissants.

Versets 7 – 32 L'alliance de Dieu, Ses faveurs envers les hommes, Son ordre d'appliquer la justice, certaines conditions pour les Gens du Livre, l'expérience de Moïse avec les juifs, les deux fils d'Adam et le caractère sacré de l'âme humaine

La foi est le lien qui unit Dieu et Ses sujets. Ses sujets promettent d'avoir la foi ici-bas et Dieu leur garantit Sa protection, ici-bas et dans l'au-delà. Ses sujets doivent démontrer leur sincérité de deux façons.

Ils doivent d'abord suivre avec constance et assurance la voie de Dieu. En toutes circonstances, ils doivent se comporter de façon à plaire à Dieu. Lorsqu'ils observent l'univers qui les entoure, ils doivent y voir la présence de Dieu. Lorsqu'ils se regardent eux-mêmes, ils doivent reconnaître qu'ils ne doivent leur existence qu'à la grâce de Dieu. S'ils se mettent en colère, ils doivent le faire pour Dieu. Leur attention doit constamment être tournée vers Dieu et leurs craintes doivent être liées à Dieu. Ils doivent prier et obéir à Dieu et dépenser dans Son sentier.

Ensuite, la justice et l'honnêteté doivent empreindre leurs relations avec autrui. La justice, c'est imposer aux gens le traitement qu'ils méritent – ni plus ni moins – sans laisser interférer ses désirs personnels. Ils doivent adhérer à la justice même lorsqu'elle doit être appliquée à leurs ennemis, même quand des torts ont été commis et qu'il peut devenir tentant de se montrer sévère.

Jadis, Dieu a pris un engagement des enfants d'Israël. Et Il leur a désigné douze chefs parmi eux, pour les surveiller et les protéger. Dieu s'attendait des enfants d'Israël qu'ils accomplissent leurs prières assidûment, qu'ils acquittent la zakat, qu'ils croient en Ses messagers et les aident en cas de besoin et qu'ils dépensent de leurs biens dans la lutte pour Sa religion. Et ce n'est qu'après qu'ils eurent appliqué ces règles en tant que communauté qu'ils méritèrent le soutien de Dieu. On n'atteint le Paradis qu'en

accomplissant de bonnes œuvres et certainement pas sur la base de son appartenance raciale.

Les Gens du Livre se sont égarés en omettant certains enseignements de leur religion et en s'adonnant délibérément à des interprétations erronées et à diverses altérations de leurs textes. Ils s'imposèrent également des restrictions qui n'avaient point été ordonnées par Dieu.

Ceux qui considèrent qu'une communauté particulière est la préférée de Dieu sont dans l'erreur. Chaque être humain sera rétribué, par Dieu, en fonction de ses actions. Le sort de chacun sera décidé sur la façon dont il aura répondu aux épreuves de la vie d'ici-bas. Ni le Paradis ni l'Enfer ne sont désignés comme le lieu d'une communauté en particulier.

Dieu envoya à Caïn un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Dieu a décrété que quiconque tue une personne, c'est comme s'il avait tué tous les hommes, car en tuant, il contrevient au respect du caractère sacré de la vie humaine.

L'adresse web de cet article:

<https://www.islamreligion.com/fr/articles/11199/chapitre-5-al-maidah-la-table-servie-partie-1-de-3>

Copyright © 2006 - 2023 IslamReligion.com. Tous droits réservés.